

## Procès-verbal de la réunion n° 10 du Conseil d'Administration du 14 janvier 2013

**Présents** : Mmes I. Delrue, C. Porphyre, Mrs JP. Delchef (*Président*), J. Ringlet (*Vice-président*), M. Collard (Trésorier général), A. Geurten, J. Nivarlet, B. Scherpereel, L. Lopez (*Secrétaire général*).

**Excusé** : D. Doyen (*raison médicale*), P. Flament (*mission fédérale*), A.Kaison (*raison médicale*)

*La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00*

Les membres du Conseil d'administration souhaitent à tous les membres de l'AWBB et à leurs proches leurs meilleurs vœux pour l'année 2013 !

### **Quelques bonnes résolutions pour l'année nouvelle :**

Le président soumet aux membres du conseil d'administration un certain nombre de résolutions appelées à :

- affiner le fonctionnement du conseil d'administration et des départements,
- permettre la prise de décisions de manière encore plus rapide,
- assurer la publication des décisions de manière optimale

et ce dans l'intérêt des clubs, de leurs membres et des organes fédéraux.

### **1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2012**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du PV de la réunion du 10/12/2012 et l'approuvent sans remarques, à l'exception du point 7.8 Règlement des PO. Hainaut où il faut lire Hainaut au lieu de Namur.

### **2. Suivi des décisions prises par le conseil d'administration du 10 décembre 2012**

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié par le secrétaire général.

### **3. Préparation de l'assemblée générale du 24 mars 2013**

#### **3.1. Propositions de modification statutaires**

Les documents sont en cours d'élaboration. Une réunion spéciale du conseil d'administration est programmée le samedi 19 janvier 2013 pour finaliser le texte des propositions.

#### **3.2. Proposition de modification de l'article PF8**

Les membres du CDA prennent connaissance de l'adaptation faite par le trésorier général et l'amendent après discussion. Il est proposé d'envoyer les factures par voie électronique avec avis d'arrivée aux 4 membres signataires car il a été constaté qu'en l'absence du secrétaire, les trois autres membres ne sont pas nécessairement informés de la réception des factures. Les 4 signataires recevraient également le mail indiquant que la facture n'a pas été payée.

### **3.3. Dossier indemnités de formation**

Le dossier est en cours. L'idée est de finaliser le projet pour l'AG de mars 2013. Une réunion par skype est prévue ce samedi 19 à ce sujet.

### **3.4. Modalités pour la rédaction du bilan 2012**

Tous les documents du CDA doivent parvenir à la comptabilité pour le 18/1/2013

## **4. Affaires du personnel**

### **4.1. Dossier Yvan Slangen**

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier expédié par le président au groupe S. Le dossier est en cours.

## **5. Affaires administratives**

### **5.1. Gestion du BNT Dames**

Le projet de structure du BNT est porté à la connaissance des membres du Conseil d'Administration. Une réunion est prévue avec la VBL le 21 janvier 2013.

### **5.2. Gestion du département Egalité des chances**

Certaines personnes s'étonnent qu'il n'y ait pas encore eu de réunion dans ce département depuis le début de la saison. Suite à la longue maladie de la responsable, il n'a pas été possible d'en organiser.

Dans l'attente du retour de la présidente du département, le président programmera une réunion dans les plus brefs délais.

### **5.3. Projet Henallux Malonne**

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de la demande de collaboration et marquent leur accord de principe, sous la tutelle du département promotion, de prêter du matériel à l'école pour organiser leur tournoi. Les modalités seront à définir.

### **5.4. Candidature à l'organisation du tournoi qualificatif dames CE 2013**

Suite à la sollicitation de la FIBA, le Conseil d'Administration a pris la décision de poser la candidature de l'AWBB (FRBB) pour l'organisation du tournoi qualificatif européen du 7 au 9 juin 2013.

### **5.5. Rapport de la réunion Handysport du 14 décembre 2012**

Le président et G. Nicaise, membre de la DT, ont participé à la réunion. Un rapprochement est souhaité qui permettrait une meilleure intégration des sportifs moins valides dans les fédérations sportives. Un accord de principe a été donné à cette occasion. La participation de l'AWBB à l'encadrement de l'équipe qui disputera le prochain championnat d'Europe a été actée. A suivre dans les prochaines semaines

Les membres du conseil d'administration approuvent la position prise lors de la réunion de travail.

### **5.6. Rapport de la réunion ADEPS du 11 janvier 2013**

Le président a participé à une réunion de réflexion comprenant plusieurs ateliers. Le premier était relatif aux dispositions du décret pour le haut niveau. L'idée est de calquer les plans programmes sur les olympiades aux niveaux sportif et financier. Il a également été discuté de l'utilisation des centres ADEPS. Enfin, Il a été acquis la création d'une fondation réservée aux sportifs de très haut niveau pour leur permettre le financement et la gestion de leur préparation. Cependant, les fédérations ne seraient pas exclues du débat. Il a été rappelé que les fédérations restent les principaux partenaires du Ministre en matière de politique sportive.

## **6. Affaires financières**

### **6.1. Forfait général du club Standard de Liège (1272) :**

Le conseil d'administration prend acte de la décision du CP de Liège qui, en vertu de l'article PC 74.5, a déclaré le forfait général du club (3 forfaits consécutifs).

### **6.2. Family Gaulois Quiévrain (1146) :**

Le conseil d'administration prend connaissance de l'avis du trésorier général qui informe que samedi prochain, le club sera forfait pour la troisième fois. En conséquence, si le club n'honore pas sa dette avant ce jeudi 16/1/2012, le club sera déclaré forfait général.

## **7. Exercice des compétences administratives du CDA**

### **7.1. Demande de dérogation Hamois – pupilles en benjamins**

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un nouveau courrier expédié par le club contestant la première décision du CDA. Ils décident, à l'unanimité, de maintenir la décision intervenue initialement, compte tenu de la possibilité qui existe de faire monter les joueurs en pupilles, y compris les benjamins.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **7.2. Espoirs sportifs Castors Braine**

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un courrier expédié par le club. Ils décident, à l'unanimité, qu'en vertu du PC 90, dès que les informations sont transmises à l'AWBB et à l'intéressé(e), le membre peut prêter dans toutes les divisions supérieures du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **7.3. Club Saint-Vith – Nouvelle demande de dérogation Foetler**

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un nouveau courrier expédié par le club. Ils décident, à l'unanimité, d'octroyer la dérogation au joueur pour qu'il puisse jouer en benjamins compte tenu du forfait enregistré en minimes et de la spécificité géographique du club.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **7.4. Double affiliation joueurs du Centre Régional de Formation**

Les membres du CDA sont saisis d'une demande du club Alsavin Belgrade pour modification du ROI en matière de double affiliation d'un joueur qui est en formation au CRF.

Après avis négatif de la direction technique, les membres du conseil d'administration décident de suivre cet avis et de ne pas envisager une modification de l'article PC 90bis.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **7.5. Dérogation Coachs pour "services rendus"**

Les membres du CDA prennent connaissance d'une demande du club d'Eric BOEY (0017 R. Anciens 13 ) qui souhaite recevoir une dérogation pour bénéficier d'une licence technique en fonction des "services rendus" antérieurement. Ils décident de ne pas donner de suite à la demande. L'intéressé devra reprendre les cours dans leur intégralité.

Ils rappellent en outre les nouvelles modalités des cours qui n'imposent plus la présence aux cours (e-learning)

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

## **7.6. Dérogation C. De Roy**

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un mail expédié par l'intéressée contestant la décision du CDA de refuser la mutation administrative et demandant d'être entendue par le CDA. Le président prendra contact avec l'intéressée.

## **8. Exercice des compétences judiciaires du CDA**

### **8.1. Evocation CP BBW – Allouchi – De Soete**

Les membres du conseil d'administration ont examiné les documents reçus du comité provincial de Brabant-wallon relatifs au membre repris en rubrique.

Ils décident d'évoquer le dossier.

- Attendu qu'il s'agit d'un dossier du CJP BBW qui a décidé de classer le dossier sans suite pour le motif que l'arbitre qui a rédigé un rapport n'était pas affilié au moment des faits ;
- Attendu que s'il est exact que tout arbitre officiel doit être affilié à club l'AWBB, le fait qu'un organe fédéral lui confie la direction de rencontres lui confère le statut d'arbitre officiel avec les droits et les obligations visés par les dispositions statutaires;
- Attendu que de ce fait le rapport qu'il rédige doit être traité par les instances judiciaires de l'AWBB et que de ce fait le dossier ne peut être classé sans suite.

Sur la base de ce qui précède le conseil d'administration décide de renvoyer ce dossier au Conseil Judiciaire Régional qui devra traiter cette affaire en première instance.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **8.2. Evocation CP BBW – Chafchafi**

Les membres du conseil d'administration ont examiné les documents reçus du comité provincial de Brabant-wallon relatifs au membre repris en rubrique.

Ils décident d'évoquer le dossier

- Attendu qu'il s'agit d'un dossier du Procureur régional qui avait décidé de classer le dossier sans suite pour le motif que le joueur n'était plus membre au moment de la réception du rapport de l'arbitre ;
- Attendu que ledit joueur s'est réaffilié après la publication de la décision du procureur régional et que de ce fait il a échappé au traitement de ce dossier ;
- Attendu que les faits rapportés sont importants et ne peuvent pas ne pas être traités

Sur la base de ce qui précède le conseil d'administration décide de renvoyer ce dossier au Conseil Judiciaire de Bruxelles-Brabant wallon qui devra traiter cette affaire en première instance.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

### **8.3. Recours en grâce Sergio CIRELLI**

Les membres du Conseil d'Administration ont pris connaissance du courrier expédié par l'intéressé. Ils constatent que le membre est suspendu pour une durée illimitée avec un minimum de 5 ans. Ils décident, à l'unanimité, de refuser la demande et signalent à l'intéressé qu'il pourra, éventuellement, représenter le présent recours en grâce après la durée minimum prévue.

Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la décision.

## **9. Départements**

### **9.1. Département arbitrage**

#### **9.1.1. Actions de promotion pour l'arbitrage en 2013**

La prochaine réunion est prévue le 17 janvier prochain et l'ordre du jour reprend ce dossier.

### **9.2. Département Relations CP-CDA**

#### **9.2.1. PV de la réunion du 12 décembre 2012**

Les membres du CDA prennent connaissance du procès-verbal transmis par la responsable du département.

#### **9.2.2. Suivi des décisions de la réunion du 12 décembre 2012**

Outre les propositions de modifications statutaires déjà prévue et reprises dans le document de travail, les membres du conseil d'administration s'accordent pour revoir ;

- L'article PC 74 sanctions en cas d'absence de coaches,
- L'article PC 22 perception de l'amende auprès des arbitres.

### **9.3. Département championnat**

#### **9.3.1. Composition des séries de jeunes pour le second tour – intervention Jacques Ringlet**

Un coach de Belgrade ne comprend pas que son équipe a été versée dans la série B du championnat de pupilles régionaux pour le second tour alors que l'équipe n'a gagné aucun match au premier tour.

Etant donné l'absence du responsable du département compétition de l'AWBB, ce point est reporté à la prochaine réunion du CDA.

### **9.4. Département compétitions FRBB**

#### **9.4.1. Organisation de la finale de la Coupe de Belgique Dames**

Le cahier des charges a été mis au point lors d'une réunion entre le président et les responsables des départements coupe de Belgique et coupe AWBB.

Les membres du CDA approuvent le cahier des charges établi. Il peut être expédié aux clubs qui ont posé leur candidature pour l'organisation de la finale.

## **10. Nouvelles de la FRBB**

### **10.1. Assemblée générale du 15 janvier 2013**

Cette assemblée a pour objet principal l'approbation du budget 2013.

### **10.2. Réclamation club US Lambusart – Prise de connaissance**

Cette réclamation sera traitée lors du CDA de la FRBB le 15 janvier 2013.

## **11. Calendrier des activités**

- 11.1.** Le 20 janvier 2013 : JRJ à Namur – Tous les membres du CDA seront présents
- 11.2.** Le 28 janvier 2013 : AP Luxembourg présents : JP Delchef – Isabelle Delrue – José Nivarlet – Lucien Lopez
- 11.3.** Les 2 & 3 février 2013 : ½ finales des coupes AWBB . les membres du CDA seront présents sur tous les sites.

## **12. Divers**

- Claire Porphyre : Contact avec Marcom 4 -Thomas BOONE : matériel en stock  
Salon des sports Namur : acompte à payer  
Courrier 24 heures de Basket Maccabi Charleroi – possibilité d'insérer l'organisation dans la newsletter  
Participation à Kids day à La Hulpe les 19-20 & 21 avril 2013 – complément d'information à demander
- José Nivarlet : Un élève a quitté le CRF le lundi 7/1. Le CDA prend acte. Un courrier sera expédié aux parents.
- Bernard Scherpereel : Coupe AWBB – voir actions avec la responsable du département promotions et évènements
- Alain Geurten : Mail (ou fax) reçu de Monsieur Loiseau (arbitrage Football) pour une réflexion sur les modalités de recrutement des jeunes arbitres et diverses actions de promotion.
- Lucien Lopez : Logos de l'ADEPS/AWBB à fixer sur les équipements des arbitres.  
Publicité télévisée pour l'arbitrage  
Courrier reçu de l'arbitre Di Loreto – décision à prendre
- Jean-Pierre Delchef : l' AISF organise une séance de réflexion sur l'arbitrage le 25 janvier 2013

*La réunion se termine à 22 heures 30*

Pour le Conseil d'Administration,



Jean-Pierre **DELCHÉF**  
Président



Lucien **LOPEZ**  
Secrétaire général